

1. Record Nr.	UNINA9910466648503321
Autore	Thirion Nicolas
Titolo	Le Code de droit economique [[electronic resource]]
Pubbl/distr/stampa	Cork, : Primento Digital Publishing, 2015
ISBN	2-8044-8059-3
Descrizione fisica	1 online resource (489 p.)
Collana	Commission Universite-Palais (CUP)
Disciplina	346.407
Soggetti	Commercial law - Law and legislation - Belgium Consumer protection - Belgium Antitrust law - Belgium Law - Europe, except U.K Law - Non-U.S Law, Politics & Government Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Description based upon print version of record.
Nota di contenuto	Couverture; Titre; Copyright; Titres parus dans le cadre de la Commission Universite-Palais (CUP); Sommaire; 1 - Le Code de droit economique :presentation generale; Introduction; Section 1 - Evaluation globale; A. Du point de vue des procedes legistiques employes; B. Du point de vue du type de codification privilegie; C. Du point de vue du maintien du Code de commerce; D. Du point de vue de l'etendue de la codification; Section 2 - Evaluation specifique : l'objectif d'uniformisation des concepts; A. La montee en puissance de la notion d'entreprise en droit positif B. La notion d'entreprise dans le Code de droit economiqueConclusion; 2 - Le Livre IV du Code de droit economique : protection de la concurrence; Introduction; Section 1 - Le droit materiel; A. Les pratiques restrictives; B. Le controle des concentrations; C. Application et pratique decisionnelle; Section 2 - Le cadre institutionnel; A. Le cadre general; B. L'Autorite belge de la concurrence et ses composantes; Section 3 - Les procedures devant l'ABC; A. Procedure en matiere de pratiques restrictives; B. Procedure en matiere de controle des concentrations; Section 4 - Les recours

A. Competence exclusive de la cour d'appel de BruxellesB. Pouvoir de pleine juridiction en matiere de pratiques restrictives; Section 5 - Les procedures devant les juridictions de droit commun; A. Pouvoirs des cours et tribunaux; B. La procedure prejudicielle; C. L'intervention amicus curiae; Section 6 - Les autres acteurs de l'application des regles de concurrence en Belgique; A. La Commission pour la concurrence; B. Le ministre de l'Economie et le Service de la concurrence; 3 - Pratiques du marche et protection du consommateur; Introduction; Section 1 - Definitions

A. Champ d'application rationae personae des dispositions en matiere de pratiques du marche et protection du consommateurB. Champ d'application rationae materiae; Section 2 - Contrats conclus avec les consommateurs; A. La directive 2011/83/UE; B. Nouveautes en matiere de contrats de consommation; C. Droit de retractation pour les contrats a distance et hors etablissement; D. De quelques sanctions applicables en cas de non-respect des obligations legales dans les contrats de consommation; Section 3 - Pratiques promotionnelles; Conclusion 4 - La propriete intellectuelle dans le Code de droit economique : quelques ambitions les moyens suivront (peut-etre); Section 1 - La codification du droit de la propriete intellectuelle; Section 2 - La dispersion des normes relatives a la propriete intellectuelle dans le Code de droit economique et par-dela; A. Dispersion; B. La repartition des matieres au sein du Livre XI; C. Aspects de droit judiciaire; D. Aspects de droit penal et de droit de la procedure penale Section 3 - Modifications ponctuelles du droit des brevets, des certificats complementaires de protection et des obtentions vegetales

---

## Sommario/riassunto

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Code de droit economique sans jamais oser le demander : telle est, en resume, l'ambition de cette nouvelle edition de la CUP.Des le debut de l'annee 2013 et jusqu'a la fin du premier semestre 2014, le legislature federal a, en effet, souhaite regrouper une grande partie des legislations economiques relevant de ses competences en un seul texte : le Code de droit economique. Ce faisant, il en a profite pour apporter un certain nombre de modifications, certaines de detail, d'autres plus importantes, dans les lois ainsi regroupees sous forme de

---